



## ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée est convoquée le

**Lundi 6 décembre 2021 à 20h00**  
**à la salle de gymnastique de Venthône**

### ORDRE DU JOUR

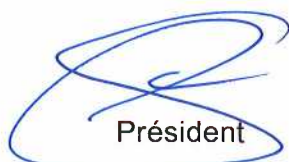
1. Ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal des assemblées primaires du 7 juin et 11 octobre 2021
3. Approbation du budget 2022
4. Présentation du plan financier 2022-2025
5. Approbation des statuts de la nouvelle entité dans le cadre de la fusion des triages forestiers de la Louable Contrée, Sierre et Noble-Contrée
6. Divers

A noter qu'il ne sera pas obligatoire de présenter de certificat Covid à l'entrée. Toutefois, d'autres mesures de protection seront prises telles que l'obligation du port du masque ainsi que le traçage des participants.

Le budget 2022, le plan financier 2022-2025, le procès-verbal des dernières assemblées primaires ainsi que les statuts mentionnés ci-dessus peuvent être consultés sur notre site Internet [www.noble-contrée.ch](http://www.noble-contrée.ch) ou à notre guichet d'accueil.

### ADMINISTRATION COMMUNALE

**Stéphane Ganzer**



Président

**Samuel Favre**



Secrétaire communal